



Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant les comptes 2022

(Du 22 mai 2023)

Séance du 25 avril 2023

Présents :

11 commissaires : Mmes S. Hügli et C. Schaffner (suppléante), MM. N. Aubert, V. Bologna, J. Galvani, S. Reichen, H.-P. Renk, P. Surdez, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés :

4 commissaires : Mme S. Zaslawski, MM. G. Dubois, MM. G. Santschi (suppléant) et C. Tissot (suppléant).

2 conseillers communaux : MM. C. Dubois et D. de la Reussille

1 futur conseiller communal (dès le 01.05.2023) : M. M. Berly

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. M. León, chef du service des ressources humaines

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h10

Président : S. Reichen

Vice-président : V. Von Allmen

Rapporteur : V. Bologna

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personne morale

Accueil

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés notamment M. G. Dubois remplacé par C. Schaffner et informe les commissaires que M. V. Von Allmen aura quelques minutes de retard.

Il cède la parole au conseiller communal M. Claude Dubois, qui présentera différents diaporamas relatifs aux comptes 2022 de la Ville du Locle en collaboration avec M. Yves-Alain Gerber.

Résultat des comptes 2022 :



Résultat des comptes 2022

Le budget 2022 prévoyait un déficit de : 5.9 millions

Le déficit des comptes 2022 est de : 1.9 million

Amélioration du résultat de 4 millions de francs principalement en raison de cinq facteurs :

1. La baisse du montant de la facture sociale ;
2. La hausse de certains revenus fiscaux ;
3. Le bénéfice dégagé par une vente de terrain ;
4. Le montant inférieur des charges de biens, services et marchandises ;
5. Le montant inférieur des charges de personnel.

2

Comme vous pouvez le constater, l'amélioration est de 4 millions de francs par rapport au budget.

Cet écart est attribuable en grande partie à cinq facteurs principaux :

1. la baisse du montant de la facture sociale,
2. la hausse de certains revenus fiscaux,
3. le bénéfice dégagé par une vente de terrain,
4. le montant inférieur des charges de biens, services et marchandises,
5. le montant inférieur des charges de personnel.

→ Tous ces points seront développés plus loin dans la présentation.

Evolution sur les 11 dernières années :



Résultats des comptes de 2010 à 2022



* Avec dissolution de la provision Prévoyance.ne à hauteur de 20.5 millions, sinon déficit de 4.7 millions pour Le Locle

3

Dégradation depuis 2014 hormis 2019.

Le constat de la dégradation depuis 2014 (hormis 2019) amorcée ces dernières années avec les effets et les principales raisons sont :

- La baisse du taux d'imposition des entreprises et la mise en place du fonds de répartition de l'impôt PM dès 2011 jusqu'en 2015 ;

- La bascule d'impôt généralisée (sauf frontaliers) dès 2014 et le nouveau calcul de la péréquation des ressources dès 2015.

Depuis, la situation reste déficitaire et peine à retrouver un équilibre.

Evolution des charges sous contrôle :



Une évolution des charges sous contrôle ...

	Comptes (en mio Fr.)						
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Charges	79.3	86.5	80.8	80.2	81.8	81.4	83.4
Charges de personnel	40.0	40.0	39.5	38.8	38.8	39.0	40.0
Charges de biens et services et autres charges d'expl.	12.5	12.7	12.6	13.8	13.2	13.6	14.8
Amortissements du patrimoine administratif	9.3	9.9	9.5	9.5	9.3	8.6	8.2
Charges financières	3.0	8.7	3.1	3.6	3.2	3.2	3.7
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.6	1.4	1.0	1.0	0.9	0.6	0.3
Charges de transfert	12.9	13.7	15.1	13.5	16.4	16.3	16.4

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Dans le détail, le constat est le suivant :

- Baisse constante des charges de personnel avec un plancher atteint entre 2018 et 2019 ;
- En 2022, les charges sont stables et comparables par rapport à 2016 ;
- Baisse constante des Biens, services et marchandises, un plancher semble être atteint en 2022, identique à l'année 2020 pourtant particulièrement basse avec la pandémie ;
- Baisse des charges de transfert. Par rapport à 2021, diminution de la facture sociale et des subventions octroyées. Ce point sera abordé plus en détail dans la suite de la présentation ;
- Retour à la normale des charges financières (2021 comprenait des moins-values suite à une réévaluation de terrain aux Brenets (zone réservée).

Evolution des revenus :



... mais des économies insuffisantes face à la chute des recettes fiscales

	Comptes (en mio Fr.)						
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus	-77.4	-85.2	-77.8	-96.6	-80.9	-79.9	-80.1
Revenus fiscaux	-35.4	-35.3	-34.4	-37.4	-42.3	-38.9	-42.8
Revenus régalien et de concessions	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Taxes	-17.4	-17.0	-15.6	-17.3	-15.7	-15.7	-15.5
Revenus divers	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2
Revenus financiers	-7.5	-9.4	-8.0	-6.1	-8.4	-6.7	-5.5
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1.7	-1.9	-1.9	-0.7	-0.9	-1.5	-1.6
Revenus de transfert	-12.3	-12.3	-12.7	-11.0	-10.3	-10.3	-10.6
Revenus extraordinaires	-2.9	-9.2	-5.0	-23.8	-2.9	-6.5	-3.8
Total du compte de résultats	+1.9	+1.3	+3.0	-16.4	+0.9	+1.5	+3.3
[+] Bénéfice / [-] déficit							

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Au niveau des revenus fiscaux, le creux est atteint en 2017 avec la mauvaise conjoncture. En 2018, nous revenons à peu près au niveau de 2016. Puis en 2019, chute drastique avec de grosses corrections. Egalement, chute marquée en 2020 avec l'effet Covid pour les personnes morales et la réforme fiscale pour les personnes physiques.

Enfin, en 2021 on connaît une reprise légère qui est due principalement, par rapport à 2020 à l'impôt frontalier et aux personnes morales. L'année 2022 quant à elle se stabilise.

Principaux écarts budget / comptes :



Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2022		5 894 191.00		
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés		-3 986 985.37		
Développement ci-après	1	Facture sociale	-1 012 000.00	Impacts monétaires réels
	2	Revenus fiscaux	-849 000.00	
	3	Vente terrain - plus-value (unique)	-805 000.00	
	4	Biens, services et marchandises	-763 000.00	
	5	Charges de personnel	-505 000.00	Recette non monétaire
	6	Plan stationnement	-311 000.00	
	7	Réévaluation Viteos	-161 000.00	Impacts monétaires réels
	8	Intérêts de la dette	40 000.00	
		Lods (unique)	63 000.00	
		Facturation clinique dentaire (congé maternité)	150 000.00	
	Solde de divers facteurs	166 014.63		
Déficit comptes 2022		1 907 205.63		

Ce tableau permet de comprendre le passage du budget 2022 à la réalité des comptes 2022, en mettant en évidence les principales variations constatées.

Il faut être attentif que pour l'amélioration de 4 millions de francs, à l'exception de la réévaluation Viteos, toutes les opérations sont monétaires (avec entrées d'argent), ce qui est positif et participe à améliorer aussi la trésorerie.

Les huit variations en grisé font l'objet de commentaires détaillés dont voici le détail :



Compte d'exploitation : principales variations

1. Facture sociale - amélioration de	1 million
<u>En particulier dans deux domaines :</u>	
▪ Charges d'aide matérielle	Fr. 541'900.-
▪ Subsidés <u>LAMal</u>	Fr. 354'600.-
➔ Facture sociale totale de 4.6 millions en 2022, répartie sur 9 domaines	
➔ 5.6 millions au budget 2022 et 4.9 millions dans les comptes 2021	
➔ Ecart favorable par rapport au budget en raison d'effets de la pandémie surestimés au budget	
➔ Ecart favorable par rapport aux comptes en raison du taux de chômage très bas et une situation économique favorable	

Compte d'exploitation : principales variations

2. Revenus fiscaux - amélioration de

0.8 million

▪ Impôt des travailleurs frontaliers

0.8 million

→ Montant supérieur au budget, mais tout de même en retrait par rapport aux comptes 2021

▪ Impôt des personnes morales, y.c. fonds de répartition

0.5 million

→ Montant supérieur au budget et aux comptes 2021

▪ Impôts fonciers

0.1 million

→ Montant supérieur au budget et aux comptes 2021

▪ Impôt des personnes physiques

-0.6 million

→ Montant inférieur au budget, mais supérieur aux comptes 2021

8

Compte d'exploitation : principales variations

Recettes fiscales - Comparatif 2022 - 2019

avec consolidation Le Locle- Les Brenets en 2019-2020

Impôt	C2022	B2022	Ecart	C2021	Ecart	C2020*	Ecart	C2019*	Ecart
PP	18 941 110	19 553 000	-611 890	18 694 990	246 120	20 525 290	-1 584 180	22 654 094	-3 712 984
Frontaliers	9 289 508	8 500 000	789 508	9 723 306	-433 798	8 113 048	1 176 460	8 474 612	814 896
PM	2 949 923	2 950 000	-77	3 127 913	-177 990	2 208 954	740 969	3 444 718	-494 796
Fonds PM	3 035 475	2 500 000	535 475	2 698 858	336 617	2 617 567	417 908	2 305 421	730 054
Foncier PP	552 691	480 000	72 691	468 773	83 918	419 501	133 190	0	552 691
Foncier PM	454 675	390 000	64 675	449 892	4 783	448 919	5 756	402 188	52 487
Autre**	132 301	134 000	-1 699	87 957	44 345	95 254	37 048	120 112	12 190
TOTAL 40	35 355 683	34 507 000	848 683	35 251 688	103 995	34 428 533	927 150	37 401 145	-2 045 462

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

9

Au niveau des recettes fiscales, la situation s'améliore surtout par rapport au budget avec de meilleures recettes pour l'impôt frontalier et les entreprises.

La comparaison est toutefois plus importante par rapport aux comptes 2021. La bonne nouvelle est la progression de tous les impôts, sauf l'impôt frontalier en raison d'une surévaluation comptable en 2021.

De plus, il y a toujours un décalage temporel avec l'estimation d'un transitoire : Impôt frontalier encaissé en 2022, 8.9 millions pour 2021. En 2021, 8.8 millions pour 2020. En 2020, 8.5 millions pour 2019.

L'impôt des personnes physiques progresse et toutes les réformes fiscales sont derrière maintenant. L'évolution démographique est positive et laisse entrevoir une progression à venir. L'impôt des personnes morales progresse aussi en tenant compte du fonds de répartition. Tout laisse à penser que la dynamique de croissance devrait se poursuivre selon les indicateurs en notre possession.



Compte d'exploitation : principales variations

3. Vente de terrain - amélioration de 0.8 million

Plus-value réalisée dans les ventes de terrains en 2022

4. Biens, services et marchandises - amélioration de 0.8 million

Evolution de ces charges maîtrisées – surestimation budgétaire

Niveau au plus bas depuis 2016

Prudence avec l'effet de l'inflation en 2023

5. Charges de personnel - amélioration de 0.5 million

Surestimation budgétaire, stabilité par rapport aux comptes 2021 (Fr. -37'000.-)

6. Plan de stationnement - amélioration de 0.3 million

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022

Les recettes n'étaient pas prévues au budget

10



Compte d'exploitation : principales variations

7. Réévaluation actions Viteos - amélioration de Fr. 161'000.-

Mise à jour chaque année en fonction de la performance réalisée par Viteos

Réévaluation de 2.2 millions contre 3.1 millions en 2021

Cela reste une recette non monétaire

8. Intérêts de la dette - dégradation de Fr. -40'000.-

Dégradation modeste ...

... mais initiatrice d'un mouvement qui va s'amplifier

→ La hausse des taux d'intérêts se fera de plus en plus sentir dans les prochains budgets

11

Investissements 2022 :



Compte des investissements

▪ Investissements bruts pour 2022	6.3 millions
→ Dont 0.1 million pour la nouvelle STEP → investissements bruts 6.2 millions	
▪ Investissements nets pour 2022	5.6 millions
▪ Investissements bruts au budget 2022	12.3 millions
▪ Investissements bruts au budget 2022 sans STEP	9.2 millions

L'écart avec le budget des investissements, sans tenir compte de la nouvelle STEP, est ainsi de 3.1 millions → le 67% des montants prévus ont été engagés.

**L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de
demain et contribue à son rayonnement aujourd'hui**

NB : Les montants des investissements ci-dessus comprennent le patrimoine administratif et le patrimoine financier

12

Différents indicateurs :



Différents indicateurs

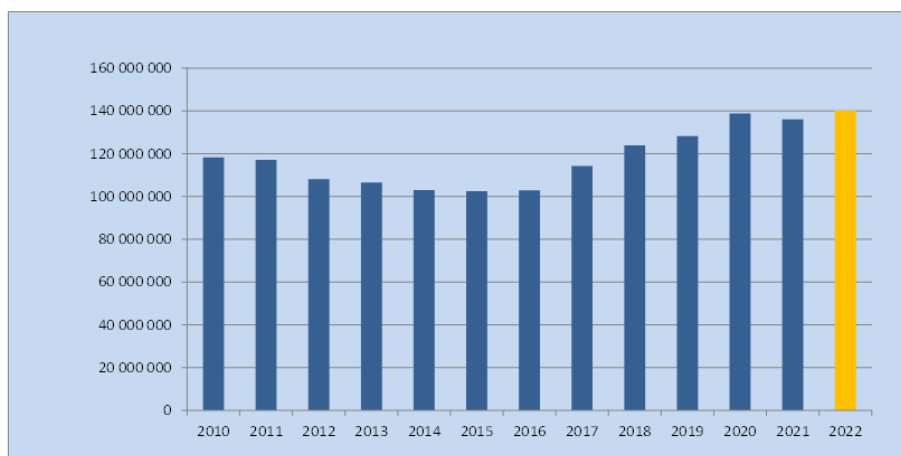
- **La capacité d'autofinancement se monte en 2022 à 4.5 millions**
 - Autofinancement positif = le compte d'exploitation n'est pas financé par l'emprunt
 - Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves
- **La dette brute communale augmente de 4 millions de francs**
 - Les liquidités disponibles ont augmenté de 0.6 million ... la dette nette augmente de 3.4 millions
 - La dette brute se monte à fin 2022 à 140.1 millions
 - Le taux moyen de la dette communale en 2021 est de 0.85%
- **La fortune diminue de 1.9 million et s'élève à 69.4 millions au 31.12.2022**
 - La diminution correspond au déficit de l'exercice

13

Evolution de la dette :



Evolution de la dette de 2010 à 2022 (cumul Brenets avant 2021)



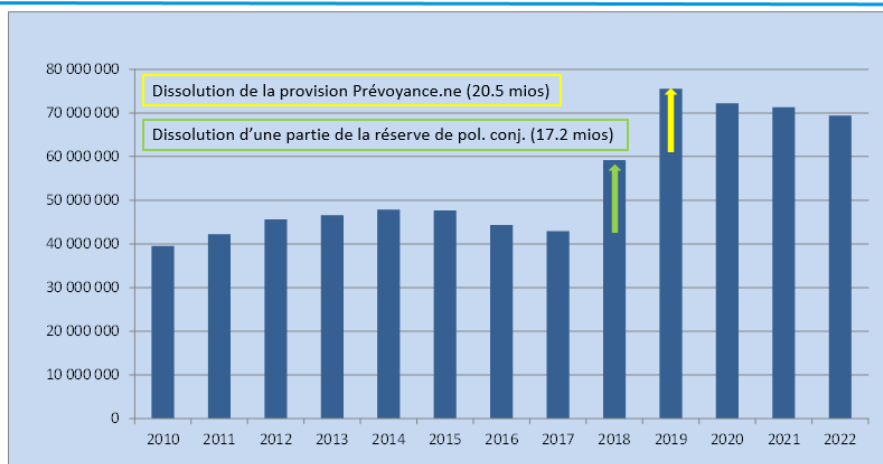
4.4

La tendance haussière est bien amorcée depuis 2017. La dette à fin 2022 se monte à 140.1 millions (+ 4 millions par rapport à 2021 avec 136.1 millions). Pour rappel, le taux moyen de la dette est à 0.85%.

Evolution de la fortune:



Evolution de la fortune de 2010 à 2022 (cumul Brenets avant 2021)



La fortune était de 71.3 millions au 31.12.2021 et avec le résultat 2022, elle diminue à 69.4 millions. La fortune est donc confortable pour affronter les aléas à venir, mais elle ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Conclusion et constat final :



Conclusion

Résultat 2022, déficit de	1.9 million
Dette communale de	140.1 millions
Fortune nette de	69.4 millions

- Le Conseil communal reste préoccupé de la situation déficitaire qui perdure.
- La prise en compte réelle des charges géotopographiques (altitude) de manière pérenne est une priorité politique.
- Mais le Conseil communal reste serein sur l'évolution à long terme :
 - Les fondamentaux sont bons (fortune, réserve de politique conjoncturelle) et capacité de résilience de l'économie des Montagnes neuchâteloises déjà démontrée
 - Concept de Mobilité 2030 = amélioration de l'attractivité
 - Développement des zones résidentielles et industrielles
- Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités : il restera attentif à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle.

En conclusion, la croissance des zones économiques et résidentielles avec la présence d'Audemars Piguet, l'installation des marques horlogères de Tudor et Kenissi ou encore le développement des quartiers de l'Argillat et des Monts laissent entrevoir un évolution positive.

Un autre point très important est la prise en compte des charges géotopographiques de manière pérenne qui reste une priorité politique.

Evolution des charges du personnel :

Avant de débiter le questionnement des commissaires, le président de la commission cède la parole à MM. C. Dubois et M. León pour la présentation des ressources humaines.

M. M. León informe les membres que les natures 300, 301, 302 sont en augmentation de 97'000.- francs. La nature 301 augmente de 121'000.- francs. Pour rappel, en 2022 l'octroi des échelons automatiques impacte les comptes de 360'000.- francs.

Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé de 245.41 au 31.12.2021 à 246.96 au 31.12.2022 (y compris apprentis-stagiaires pour 26.2 EPT), soit une augmentation de 1.55 EPT. Cette augmentation s'explique principalement par un tuilage en prévision d'un départ et donc l'augmentation n'est que passagère.

Questions/remarques des commissaires :

RE : Un membre commente l'amélioration par rapport au budget, la stabilité des revenus fiscaux, la diminution de la facture. L'effet conjoncturel haut et il espère que les revenus fiscaux des personnes physiques augmenteront également.

Il termine en remerciant le Conseil communal pour la bonne maîtrise des charges du personnel et des biens, services et marchandises.

Q : Le projet de loi urgent modifiant la loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales entre les communes impactera-t-il la ville du Locle ?

R : Ce projet de loi serait bénéfique pour notre ville malgré que le canton s'approprie une part lors de cette mutualisation pour créer un fonds cantonal destiné pour les coups durs.

Q : Quelles sont les craintes ou espoirs sur ces réformes ?

R : L'augmentation du taux d'imposition des personnes morales et cette révision sur la redistribution du produit de l'impôt impactera positivement en 2023 et 2024 notre commune.

RE : En complément, le responsable des finances M. Y.-A. Gerber cite les détails techniques figurant dans le projet de loi urgent sur la redistribution du produit de l'impôt notamment les règles d'écêtement proposées :

- Base de calcul : recettes communales 2022 hors part redistribuée par le fonds IPM ;
- 1^{ère} condition : les recettes par habitant sont supérieures à 800 francs ;
- 2^e condition : l'accroissement des recettes par rapport à l'exercice de référence dépasse 12% en 2023, 15% en 2024 (toujours par rapport à 2022) ;
- Si ces deux conditions sont remplies, la part qui dépasse la limite la plus élevée est écartée. Si une seule ou aucune des conditions n'est remplie, les recettes fiscales restent intégralement acquises à la commune.

Q : Le Conseil d'Etat propose un contre-projet direct à l'initiative cantonale « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes » versés par la Confédération pour les charges géotopographiques, ce contre-projet impactera positivement de 1.2 million notre commune. Dès lors, que va-t-il se passer prochainement ?

R : Le comité d'initiative doit se prononcer s'il souhaite ou pas retirer son initiative. L'ACN a reconnu que l'Etat fournissait également un travail pour les communes à 800 mètres d'altitude. Si le comité d'initiative ne retire pas son initiative, alors le peuple se prononcera.

Q : Au sujet de l'identification des écarts, il est mentionné la diminution de la facturation de 150'000.- francs pour un congé maternité, peut-on avoir davantage d'information ?

R : Effectivement, suite au congé maternité de la dentiste scolaire, l'activité a été réduite et donc l'impact sur les revenus se monte à 150'000.-. Comme vous le savez, dans ce domaine il très difficile voire impossible d'envisager un remplacement.

Le dicastère de M. Denis de la Reussille est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2002	Promotion de la ville	
31020.00	Imprimés, brochures, dépliants et reliures	Q : Quelle est la raison de la baisse de la dépense par rapport au budget prévu ? R : Il s'agit simplement des projets moins importants que prévus.
31590.02	Entretien du mobilier urbain	Q : Un commissaire mentionne que plusieurs panneaux indicateurs sont en mauvais état au communal et demande au chef de dicastère s'il est possible de remédier à cela ? R : Le chef de dicastère prend note et transmettra la demande à son service.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4002	Cercle scolaire - cycle 1	
30200.04	Traitement remplacements non subventionnés	Q : De quoi s'agit-il ? R : Certains postes ne sont pas subventionnés et donc si l'on remplace, nous ne bénéficions pas des subventions cantonales (exemple les collaborateurs de la direction).
30520.04	Réduction cotisations caisse de pensions	Q : Un membre remarque qu'aucun montant ne figure dans les comptes dans la réduction des cotisations de la caisse de pension par rapport au budget prévu et en demande les raisons ? R : Lors de l'élaboration du budget 2022, cette décision de réduire les cotisations est arrivée tardivement et par conséquent, une nouvelle calculation de l'ensemble des charges du personnel n'était pas envisageable. Dès lors, il a été décidé d'isoler cette réduction par ce compte principalement dans les écoles et dans le centre 3003 (ressources humaines) pour le budget. Dans les comptes 2022, cette réduction a été comptabilisée dans la nature 30520.00 (Cotisations patronales aux caisses de pension), vous pouvez constater que les dépenses sont nettement inférieures au budget prévu.

31300.08	Transport d'élèves par des tiers	Q : La charge est inférieure de plus de 18'000.- francs comparée au budget. Quelle est la raison ? R : Le contrat pour le transport des élèves aux Brenets a été rompu en juin 2022. De ce fait, nous avons 6 mois de frais en moins dans le cycle 1 et 2. A ce sujet, nous avons compensé ce transport par des indemnisations aux parents pour les élèves qui remplissent les conditions d'octroi.
4003	Cercle scolaire - cycle 2	
30200.09	Traitements remplacements congé mat. sub. 20%	Q : Quelle est l'explication entre l'écart budget/comptes ? R : Lors de l'élaboration du budget, nous nous basons sur les derniers comptes connus. Alors que lors des comptes 2022, il s'agit de la réalité survenue. S'agissant des congés maternité, il est très difficile d'estimer ces chiffres.
50	VOIRIE	
5003	Enlèvement de la neige	RE : Le chef de dicastère informe les membres du problème survenu en automne 2022 avec le silo à sel. En effet, celui-ci a été rempli en juillet comme chaque année en prévision de l'hiver puis testé en automne. Il s'est avéré que le sel contenu dans le silo a formé un bloc compact et dur. Dès lors, nous avons contacté les différents intervenants (Saline de Bâle et transporteur) ainsi que demander une expertise afin de connaître les raisons du problème. Enfinement, la Saline de Bâle a reconnu partiellement un problème d'humidité et le sel a été remplacé. Le solde du litige se monte à environ 15'000.- et notre service juridique se charge de ce dossier. En parallèle à ce problème, nous nous sommes assurés avec la ville de la Chaux-de-Fonds de pouvoir être approvisionnés durant l'hiver si nous venions à manquer de sel.
5007	Travaux autres services, tiers	
42400.25	Facturation aux autres communes	Q : Au sujet de l'enlèvement des déchets par notre voirie dans d'autres communes, un membre souhaite connaître dans le détail le montant facturé à chacune d'elles. R : Le chef de dicastère transmettra prochainement aux commissaires cette requête.

		Après consultation auprès du service des finances, la facturation de 64'476.80 francs pour l'année 2022 est répartie de la manière suivante par communes : - Fr. 6'491.50 soit 10.07% Le Cerneux-Péquignot ; - Fr. 14'072.85 soit 21.83% pour La Chaux-du-Milieu ; - Fr. 43'912.45 soit 68.10% pour Les Ponts de Martel.
5008	Enlèvement des déchets - ménages	RE : Le chef de dicastère informe les membres sur la baisse des taxes déchets ménages et entreprises annoncé en conférence de presse dernièrement. Les principales raisons sont les suivantes : - Pose de Molok dans les endroits clés de la ville ; - Suppression du ramassage « porte à porte », - Vadec SA : nouvelle usine de tri papier /carton à Colombier représentant 50% de main d'œuvre en moins pour effectuer ce tri à l'interne ; - Réorganisation de la déchetterie des Brenets. De plus, en collaboration avec le service des finances, nous avons anticipé la décision du Grand conseil sur la part d'impôts de 10% maximum affectable. Ce projet n'a pas été traité et par conséquent, il s'agit d'une raison supplémentaire de baisse.
31300.14	Alarmes, sécurité et surveillance	Q : Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises en commission. Qu'en est-il de la surveillance lors d'incivilités avec les déchets et notamment la mise en place de caméras qui avait été évoquée ? R : Le chef de dicastère souhaite aborder deux sujets soit la surveillance du cite aux Brenets et les incivilités en général. Au sujet des Brenets, un collaborateur s'est fait agresser verbalement à plusieurs reprises. Dès lors, l'engagement d'une entreprise de sécurité pendant une durée limitée a été nécessaire. De plus, nous avons également mis en place plus de contrôles lors de dépôts de déchets car quelques entreprises venaient mettre leurs déchets de chantiers (fenêtres et autres), ce qui est interdit.

		S'agissant du sujet de la mise en place de caméras de surveillance, ce dossier est en cours et le chef de dicastère espère qu'il sera traité par le législatif courant 2023.
35100.01	Attributions réserves déchets	Q : Un membre souhaite savoir le fonctionnement de l'attribution ou le prélèvement aux réserves ? R : Le chef de dicastère explique qu'il s'agit d'un chapitre autoporteur pour les déchets des entreprises et partiellement autoporteur pour les ménages. Lors du bouclage des comptes, suivant le résultat, soit nous attribuons à la réserve ou nous prélevons. En fonction de ces résultats et des réserves, nous devons périodiquement ajuster les taxes en les baissant ou les augmentant. D'où la baisse proposée par le Conseil communal étant donné que les réserves étaient importantes.
57	TERRAINS DE SPORTS	
5701	Piscine et patinoire	
31200.02	Eau	RE : Le chef du dicastère informe les membres que la saison estivale pour la piscine a été bonne avec notamment 173'000.- francs des produits des entrées. Pour cette raison, la consommation d'eau a largement dépassé le budget prévu (+54'000.- francs). Cette dépense était nécessaire au vu des chaleurs (évaporation) et pour garantir une eau de qualité pour les baigneurs.
5703	Terrains de sports	Q : Un membre constate que pour l'un des stades du Communal, la lumière reste allumée jusqu'à 22h alors que les entraînements sont terminés et demande s'il n'est pas envisageable d'éteindre manuellement pour éviter le gaspillage et le dérangement des voisins ? R : Le système automatique actuellement mis en place avec extinction à 22h reste une valeur sûre car le fait de devoir responsabiliser les utilisateurs a démontré un risque d'oubli fréquent. RE : Le chef de dicastère informe les membres que le terrain et infrastructures du FC Ticino devront être très prochainement libérés.

		Pour le moment et avec le retard de l'OFROU, l'utilisation par les sportifs est maintenue mais ils ont été informés que celle-ci pourrait prendre fin rapidement. Pour rappel, ce terrain (propriété de la ville) est en zone industrielle et certaines entreprises ont montré de l'intérêt. Alors que les bâtiments (buvette et vestiaires) sont de la propriété du club. Si un projet industriel devait se concrétiser, l'entreprise intéressée devrait négocier en tenant compte de ces éléments (terrain, buvette et vestiaires). Q : Un membre constate que des jalons ont été mis en place à l'endroit prévu pour la construction du mur de grimpe (Communal) et souhaite savoir qu'en est-il de l'avancement du projet ? R : Le premier projet a été abandonné suite à des oppositions. Suite à cela, l'un des deux porteurs du projet a redimensionné le projet notamment avec une infrastructure plus petite. L'idée est de créer une société anonyme. Concernant le dépôt de plans et permis, une nouvelle procédure sera probablement nécessaire.
5703	<i>Terrains de sports</i>	
39100.36	Entretien des pistes de fonds et raquettes	Q : Un membre réitère sa demande quant au parking improvisé à la ferme modèle et demande s'il est possible de remblayer en partie celui-ci au vu de son état ? R : Ne s'agissant pas d'un parking officiel, l'ingénieur forestier cantonal (respect de la loi) ne veut pas que ce dernier soit exploité et par conséquent, nous ne pouvons pas intervenir pour le remblayage.
6006	<i>Signalisation</i>	
31010.07	Matériel de signalisation	Q : Toujours en direction de la ferme modèle, est-il possible de mettre un miroir au carrefour de Beauregard-Chemin Sandoz car ce dernier est relativement dangereux ? R : Cette demande concerne tant le service de la sécurité publique que la voirie. Dès lors, nous allons nous coordonner afin de palier ce manquement.

Les investissements de M. Denis de la Reussille sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Claude Dubois est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
91	ECLAIRAGE PUBLIC	Q : Suite à la décision du Conseil communal de prolonger les mesures d'extinction de l'éclairage nocturne, une commissaire souhaite connaître l'impact financier de cette mesure et demande également s'il est prévu lors de manifestations (promo ou autres) de maintenir l'éclairage plus tardivement ? R : Cette mesure d'extinction permet de faire une économie mensuelle d'environ 2'000.- francs. Concernant les manifestations, il est effectivement prévu de maintenir l'éclairage. RE : Un autre membre félicite le Conseil communal de la prolongation de cette mesure.

Les investissements de M. Claude Dubois sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
9303 Exploitation de l'eau		
100723	SI-Eau, Extension du réseau de Beauregard, suite	Q : Qu'en est-il de l'avancement du projet et de l'intérêt pour celui-ci ? R : Suite à la consultation des différents propriétaires concernés, principalement des agriculteurs, il n'y pas foule au portillon. En effet, certains agriculteurs ne sont pas optimistes car ils arrivent en fin de carrière ou vont remettre leur exploitation par le biais des successions. Dès lors, nous attendons les conclusions du rapport pour redimensionner le projet et l'adapter aux intéressés. Q : Ce projet est-il subventionné par le canton ? R : Oui, ce projet est en partie subventionné par le canton.

Le bilan est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
206	<i>Engagements financiers à long terme</i>	RE : Un membre mentionne l'évolution de la dette notamment la diminution des engagements à court terme et l'augmentation des emprunts long terme. Il espère qu'avec l'augmentation des taux d'intérêts celle-ci ne sera pas trop impactée. R : Le principal élément à retenir concernant la dette brute est l'augmentation de 4 millions de francs, dans le détail voici les informations : - Les liquidités disponibles ont augmenté de 0.6 million ... la dette nette augmente de 3.4 millions ; - La dette brute se monte à fin 2022 à 140.1 millions ; - Le taux moyen de la dette communale en 2022 est de 0.85%.

Séance du 27 avril 2023

Présents :

7 commissaires : Mme S. Zaslowski, MM. J. Galvani, H.-P. Renk, P. Surdez, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés :

8 commissaires : Mmes C. Schaffner (suppléante) et S. Hügli, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, S. Reichen, G. Santschi (suppléant) et C. Tissot (suppléant).

4 conseillers communaux : Mme S. Favre, MM. C. Dubois, Ph. Rouault et C. Dupraz

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 20h45

Accueil

Le vice-président de la commission souhaite la bienvenue à tous et cède la parole à Mme Sarah Favre.

En introduction, Mme Sarah Favre n'a pas de commentaires particuliers et répondra aux questions des commissions suivant l'avancement de l'analyse de son dicastère.

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6005	Sécurité publique	
42100.02	Emoluments permis pour étrangers	Q : Un membre constate que les émoluments pour permis pour étrangers augmentent considérablement par rapport au budget prévu (+ 97'000.- francs) et souhaite en connaître les raisons. R : La cheffe du dicastère explique que l'augmentation est due simplement au fait que le nombre de titres de séjour (B-C-L) accroît et par conséquent les taxes aussi.

Les investissements de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Le vice-président de la commission souhaite la bienvenue et cède la parole à M. Philippe Rouault.

Dans son introduction, M. Philippe Rouault revient sur la bonne surprise du résultat des comptes par rapport au budget. La bonne conjoncture y est pour beaucoup. A titre d'exemple, la facture sociale est nettement inférieure aux prévisions.

Toujours dans ce domaine, les assistants sociaux remarquent une diminution du nombre de dossiers. Ces dossiers diminuent mais sont plus complexes sur le plan administratif, nous avons également plus de va-et-vient des assistés et procédons à davantage de surveillance.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	
45110.00	Prélèvement sur fonds de capitaux propres	Q : Un membre constate une augmentation tant des charges que de revenus dans ce service et souhaite en connaître les raisons ? R : Par le biais du fonds d'aide à la fusion, le Conseil communal a contribué à une aide à la rénovation du parking du camping des Brenets (30'000.- francs) et au versement d'un acompte (14'360.- francs) à Swissminiature décidés par le Conseil général. Ces dépenses ont été comptabilisées dans le compte 31300.00 (prestations de tiers) et prélevées par le compte 45110.00.
3101	Musée du Château des Monts	Q : Un commissaire remarque que les charges de personnel diminuent de plus de 30'000.- francs et souhaite connaître les raisons ? R : Le chef du dicastère explique que cette diminution est due au fait qu'au niveau du traitement des surveillants, nous n'avons pas remplacé de suite un départ.
3103	Moulins Souterrains du Col-des-Roches	Q : Les charges diminuent globalement de plus de 45'000.- francs, quelles sont les raisons ? R : Durant la période COVID, les visites étaient inférieures aux prévisions et par conséquent, nous avons moins sollicité de personnel auxiliaire. Par la suite et l'après Covid, nous avons retrouvé une fréquence normale.
32	BIBLIOTHEQUES	Q : Suite à l'annonce de la banque Raiffeisen de son déménagement, qu'est-il du regroupement des deux bibliothèques et quel coût cela engendrera ? R : Suite à cette annonce, le projet de regroupement a débuté pour effectivement regrouper la bibliothèque des jeunes dans ces locaux attenants, ceux de la bibliothèque de la ville.

		Nous ne sommes qu'au début du projet et donc les coûts ne sont pas encore connus. La seule certitude actuelle est celle du planning soit un déménagement fin 2025 ou début 2026.
--	--	--

Les investissements de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

En préambule, M. Dupraz informe les membres que tant le budget de fonctionnement que celui des investissements de son dicastère sont spécifiquement et globalement respectés.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1002	Conseil communal	
30	Charges de personnel	Q : Au niveau du Conseil communal, les charges augmentent d'environ 48'000.- francs par rapport au budget notamment dans la rubrique 30 « charges de personnel », quelles sont les raisons ? R : La principale raison est la variation de la provision pour les prestations aux retraités du Conseil communal sous l'ancien régime de rente. Le prélèvement s'élève à 197'000.- francs alors que le budget prévoyait 319'000.- francs. Cette opération est uniquement comptable et la provision est adaptée en fonction de l'espérance de vie. La provision au 31.12.2022 se monte à 2'971'000.- (compte 20810.03 au bilan). De plus, vous constaterez qu'un remboursement d'APG figure dans les comptes 2022 de 40'000.- francs suite à un congé maternité.
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2001	Chancellerie	Q : Un commissaire demande pourquoi l'écart dans les revenus est si important (+153'000.- francs) ? R : Dans le cadre de la fusion, la charge de travail a augmenté notamment pour mettre à jour les différents règlements. Dès lors, nous avons engagé un juriste supplémentaire et ces coûts supplémentaires (+75'000.- francs) ont été prélevés dans le fonds de fusion figurant au bilan. De plus, une indemnité pour prolongation d'un droit de réméré a été facturée (+89'000.- francs).
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	

4050	<i>Collège Daniel-Jeanrichard 9</i>	RE : De manière générale pour les bâtiments du patrimoine administratif, le chef de dicastère informe les membres que les coûts de l'énergie sont nettement plus importants que le budget prévu. A titre d'exemple, le prix du gaz a augmenté de 82%. S'agissant de la consommation (quantité), celle-ci est relativement stable.
4057	<i>Collège Jehan-Droz</i>	
31200.00	Chauffage	RE : La baisse des coûts pour le chauffage du collège Jehan-Droz s'explique par le changement des fenêtres. Pour rappel, ce collège est chauffé via le chauffage à distance.
52	<i>STATION EPURATION</i>	
5200	<i>STATION EPURATION</i>	
31370.06	Taxe fédérale sur les eaux usées	Q : La taxe diminue d'environ 9'000.- francs comparé au budget, s'agit-il du traitement des eaux usées en moins ? R : Il s'agit d'une taxe fédérale sur la protection des eaux relative à la taxe de financement des mesures d'élimination des composés organiques dans les eaux usées, ce montant est facturé à 9 francs par habitant et par conséquent, varie en fonction de la démographie.
42600.10	Prise en charge boues	Q : Notre camion hydrocureur intervient-il dans les communes avoisinantes (exemple La Sagne) pour l'évacuation des boues ? R : Après recherches, nous intervenons uniquement à la commune de La Brévine pour un total de facturation de 9'520.50 francs et le solde concernant quelques facturations pour des privés (3'240.68 francs). En complément, la prise en charge d'une tonne de boues déshydratées est facturée 497.25 TTC. Dans ce montant est compris notamment le montant de l'incinération des boues par Vadec d'environ Fr. 172.30 HT. Viennent s'ajouter 15.- par analyse de siccité et un coût administratif unique de 60.-.
53	<i>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</i>	
5300	<i>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</i>	Q : Les charges baissent et les revenus augmentent, quelles sont les raisons ? R : Effectivement, nous avons une bonne maîtrise des charges globalement. Dans le détail, cela s'explique par moins de dépenses dans les biens, services et marchandises et une diminution des amortissements car les investissements ont été inférieurs au budget. De plus, au niveau des revenus, les taxes d'équipement et les sanctions de plans sont nettement supérieures aux prévisions par le fait que les demandes sont plus nombreuses.

		Suite à l'acceptation du législatif de revoir la tarification des taxes de l'Urbanisme, cette augmentation sera plus importante en 2023.
5301	<i>Transports et mobilité</i>	
36110.03	Transports publics neuchâtelois - pot commun	RE : Le chef du dicastère informe les membres sur la situation de la facturation du pot commun pour les transports publics dont nous dépendons entièrement de l'Etat, avec la charge inférieure au budget prévu.
36110.013	Transports publics neuchâtelois	S'agissant des transports publics pour le TULB (Les Brenets) hors pot commun, la charge est nettement supérieure au budget suite au changement de la législation fédérale. Pour rappel, ce coût est financé par les entreprises des Brenets à hauteur de 20% et le solde par la ville. Concernant l'essai de la ligne aux Saignoles, la facture aurait dû être plus importante, mais la convention signée sur 5 ans avec TransN prévoit un montant fixe et la différence du coût a été prise en charge par le prestataire. Q : Un commissaire demande quelle est la durée de l'essai de la ligne des Saignoles ? R : La ligne est à l'essai pendant 3 ans mais au maximum 5 ans. Sur la base des chiffres de fréquentation, cette ligne sera supprimée car elle n'atteint pas les 20% de remplissage moyen. Nous étudions la solution de la ligne du Corbusier et éventuellement la prolonger via le Chemin-Blanc.
56	<i>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</i>	
5600	<i>Immeubles locatifs</i>	RE : Le taux d'appartements vacants est en diminution. A titre d'exemple, nous avons accueilli deux familles de 6 personnes arrivées de France. Q : A-t-on mis des appartements à disposition de réfugiés ukrainiens ? R : Les exigences sont trop contraignantes et nous ne possédons pas d'appartements meublés. Pour ces démarches, il faut également un appui familial et social pour favoriser l'intégration. Néanmoins, avons environs 120 ukrainiens établis au Locle.
57	<i>TERRAINS DE SPORTS</i>	
5706	<i>Halle polyvalente</i>	Q : Un commissaire remarque la nette diminution du coût de l'énergie et constate que l'installation des panneaux photovoltaïques a porté ses fruits tant pour la halle polyvalente du Communal que la halle de sport Champ-Nauger.
5708	<i>Halle de sport - Champ-Nauger</i>	
59	<i>LOCAUX UTILITE PUBLIQUE</i>	

5901	Centre d'accueil (les Calame 5)	RE : Les travaux de rénovation du centre d'accueil sont terminés, l'OFROU a signé le bail pour 1 ^{er} avril 2023 et le déménagement est en cours.
5904	Edicules publics	Q : Un commissaire demande les raisons de la diminution des charges dans les édicules publics ? R : Dans la mesure du possible, la volonté est de réduire le nombre d'édicules pour cause de sous-utilisation et donc les charges sont en diminution.

Les investissements de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Séance du 22 mai 2023

Présent-e-s :

11 commissaires : Mmes C. Schaffner (suppléante), MM. N. Aubert, V. Bologna, J. Galvani, S. Reichen, H.-P. Renk, R. Vermot, V. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusé-e-s :

4 commissaires : Mme S. Hügli, MM. G. Santschi (suppléant), C. Tissot (suppléant), G. Dubois et P. Surdez

La séance est levée à 20h53.

Position de la Commission financière

En préambule, la Commissions financière tient à remercier le Conseil communal et l'ensemble des services pour la bonne gestion des finances communales et l'ensemble des prestations de service public à la population.

La Commission financière a pris acte avec un certain soulagement du résultat moins déficitaire que budgété. Elle relève comme points positifs que la commune n'a pas dû s'endetter pour fonctionner, la bonne maîtrise des charges, la baisse de la facture sociale, la hausse des revenus fiscaux et l'introduction réussie du plan de stationnement.

Dans la situation actuelle, on peut se réjouir de la fortune relativement élevée par habitant, malgré sa légère baisse. La hausse de la dette suscite de l'inquiétude, notamment en raison de la hausse des taux d'intérêts.

Malgré les efforts à l'échelle communale, la Commission financière est consciente que la bonne santé financière de la Commune dépend de décisions qui se prennent au niveau cantonal. Elle espère que le dossier des charges géotopographiques puisse trouver un dénouement heureux. Selon les divers scénarios en présence, cela apporterait entre 1,2 et 1,4 million de francs par an dans les caisses locales.

Les réformes fiscales sur l'imposition des personnes morales qui sont en cours de discussion ou d'élaboration au niveau cantonal pourraient avoir des incidences positives sur les rentrées fiscales de la commune.

Enfin, la Commission financière se réjouit de voir les résultats de la politique de domiciliation que la Commune s'apprête à mettre en place.

La Commission financière accepte les comptes 2022 à l'unanimité.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,
Stéphane Reichen

Le rapporteur,
Vivian Bologna